



Respecter la volonté des enfants à témoigner

Par FloZ

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre cette situation, et sollicite vos avis sur les actions qui sont possibles à notre niveaux (actions ou conseils à apporter aux enfants).

Une maman est poursuivie pour enlèvement et séquestration d'enfants. Elle disposait d'un droit de visite médiatisé, qui n'a jamais été mis en place malgré ses démarches. Pendant quelques mois, elle a été présente dans le village où habitaient ses enfants, et ceux ci venaient la voir, à loisir. Ils n'ont jamais été absent à l'école, ni jamais été moins présent auprès de leur père, celui-ci étant beaucoup absent et les enfants livrés à eux même pendant ces absences.

Les enfants sont convoqués à l'audience au pénal.

Ils veulent témoigner du fait qu'ils étaient à l'initiative de ces visites, et qu'ils les souhaitaient et les demandaient à leur mère.

Les enfants ont choisi un avocat pour les représenter (peu de contact ensuite visiblement)

Le père (qui a donc la garde des enfants) a décidé de "changer" l'avocat de ses enfants.

Ils ont été reçu par le nouvel avocat choisi par le père, qui a voulu leur faire signer un document attestant qu'ils ne veulent pas témoigner. Je ne sais pas si ils ont signé ce document.

Le plus grand (15 ans) nous affirme qu'il ne veut plus témoigner car son avocat (choisi par le père) lui indique qu'il est appelé en tant que victime, et ne peut donc que dire qu'il est une victime, ce qu'il ne souhaite pas (...!). Nous lui affirmons que si il témoigne quelle que soit la façon dont il est appelé à témoigner, il aura la liberté de dire tout ce qui compte pour lui, et la façon dont il a vécu cette situation.

Les deux plus jeunes (12 ans) ne veulent pas changer d'avocat (en tout cas pas pour être représenté par celui choisi par le père) et veulent à tout prix témoigner.

Ils appellent leur mère pour lui faire part de cette situation, et de la panique dans laquelle ils sont de subir cette situation, de craindre les conséquences pour leur maman, sans pouvoir faire entendre leur voix.

En tant qu'amis, et parrain et marraine des deux plus jeunes, nous sommes également en contact avec eux.

Que pouvons-nous faire dans cette situation pour que les enfants soient entendus ? Que pouvons nous leur conseiller pour faire entendre leur voix ?

Plusieurs expertises psychiatriques attestent que les enfants ont besoin de leur mère, et que le père est manipulateur et instrumentalise la justice. L'audience concernant la garde des enfants a été reportée 3 fois depuis le mois de mai toujours à la demande du père (expertise psy non faite car le père n'avait pas payé sa part / synthèse de l'expertise psy reçue dans un délai de moins de 15 jours avant l'audience / attente du résultat de l'audience au pénal pour enlèvement et séquestration).

L'audience a lieu fin juillet, et nous sommes démunis face aux possibilités d'actions possible pour le bien des enfants.

Bien cordialement,

FZE

Par Tisuisse1

Contactez le Bâtonnier, patron des avocats, pour qu'il désigne un avocat gratuit pour chacun des enfants et qu'il demande le dessaisissement de l'affaire entre les mains de l'avocat choisi par le père, pour confusion d'intérêt du père.

Par FloZ

Bonjour,

Merci beaucoup pour cette réponse.

Bien cordialement,
FZE